

Conforme au règlement européen CE 1907/2006 et à ses amendements

Epicare Des

Code : 113291E

Version : 2

Date de révision : 20 Janvier 2009

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Epicare Des
Utilisation du produit : Solution pour l' antiseptie des mains
produit uniquement pour usage professionnel

Identification de la société/entreprise

Producteur/
Distributeur/
Importateur : Ecolab B.V.B.A./S.P.R.L.
Havenlaan 4, Ravenshout Bed. 4 210
B-3980 Tessenderlo
Belgium
Tel +32 (0) 13 67 05 11
Fax +32 (0) 13 66 78 55
info.be@ecolab.com
Téléphone d'urgence: 013 670 670

centre anti-poison : 070 245 245 (Antigifcentrum/Centre anti poison)

2. Identification des dangers

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : R10
Xi; R41
R67

Dangers physiques ou chimiques : Inflammable.

Human health hazards : Risque de lésions oculaires graves. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Composition/Informations sur les composants

Fiche d' information sur les composants en accord avec le règlement detergent 648/2004/CE:

Contient des désinfectants.

Substance/préparation : Préparation

Nom des substances	EINECS	CAS	%	Classification
propane-1-ol	200-746-9	71-23-8	50 - 100	F; R11 Xi; R41 R67
Voyez section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.
- Contact avec la peau** : Aucune recommandation spéciale.
- Contact avec les yeux** : Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.
- Traitements spécifiques** : Non disponible.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction - Utilisables** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique ou CO₂
- Moyens d'extinction - Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- Précautions individuelles** : Aucune mesure spéciale n'est requise.
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation.
- Petit déversement :** : Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.
- Grand déversement accidentel** : Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

- Manipulation** : Ne pas mettre en contact avec les yeux. Ne pas ingérer. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.
- Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 25°C

Epicare Des

Matériaux d'emballage

recommandés : Conserver dans l'emballage d'origine.
NL : PGS 15, Vlaanderen : vlarem II bis

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des substances

propane-1-ol

Limites d'exposition professionnelle

Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2007).
Absorbé par la peau.

Valeur de courte durée: 623 mg/m³ 15 minute(s).

Valeur de courte durée: 250 ppm 15 minute(s).

Valeur limite: 499 mg/m³ 8 heure(s).

Valeur limite: 200 ppm 8 heure(s).

Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Aucune recommandation spéciale.

Protection des mains (EN 374) : Aucune recommandation spéciale.

Protection des yeux (EN 166) : Aucune recommandation spéciale.

Protection de la peau (EN 14605) : Aucune recommandation spéciale.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide.

Couleur : Incolore.

Odeur : Alcoolisée.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 4.8 (100%)

Point d'ébullition : Non disponible.

Point de fusion : Non disponible.

Point d'éclair : 29 °C (Coupe fermée)

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Propriétés d'explosivité : Non applicable.

Limites d'explosivité : Non applicable.

Propriétés comburantes : Non disponible.

Pression de vapeur : Non applicable.

Masse volumique : 0.87 g/cm³ (20 °C)

Solubilité : Facilement soluble dans l'eau froide.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.

Viscosité : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : Non applicable.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Produit stable en condition normale d'utilisation.
Ne pas mélanger avec d'autres produits.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux	: Risque de lésions oculaires graves.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

La préparation n'est pas classée dangereux pour l'environnement conformément à la directive 1999/45/EC

Persistance et dégradabilité

L'évaluation écologique du produit repose sur les données des matières premières et/ou des substances comparables. Facilement et rapidement dégradable. La dégradabilité ultime de toutes les substances organiques contenues dans ce produit a été testée et atteint des valeurs de > 60 % DBO/DCO, ou formation de CO₂, ou > 70% perte de DCO. Ceci correspond aux valeurs limites pour une classification 'readily degradable/facilement dégradable' (p.ex. selon les méthodes OECD 301).

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. Peut suivre la filière déchet d' emballage après vidange complète. L'emballage peut être recyclé seulement s'il est complètement vide.

Catalogue Européen des Déchets : 200113*

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro UN	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Classe ADR/RID	UN1274	n-PROPANOL solution	3	III	3
Classe IMDG	UN1274	PROPANOL solution	3	III	3

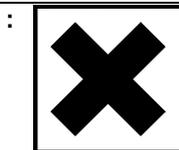
Veuillez observer les instructions particulières d' emballage pour le transport aérien.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

Epicare Des

Symbole/symboles de dangers



Irritant

Phrases de risque

: R10- Inflammable.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Conseils de prudence

: S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39- Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

16. Autres données

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Belgique

: R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Historique

Date d'impression

: 20 Janvier 2009

Date de révision

: 20 Janvier 2009

Version

: 2

Élaborée par

: Service des affaires réglementaires d'Ecolab pour l'Europe

Avis au lecteur

Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.